

Réformer le droit des majeurs protégés : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'à quel point ?

Catégorie(s) : [Congrès & Colloques](#)

04 avril 2025

Par Gilles Raoul-Cormeil, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Caen Normandie

Résumé

Les pouvoirs publics, à commencer par le Défenseur des Droits dans son rapport du 30 septembre 2016, ont rappelé que la France, signataire de la Convention internationale des personnes handicapées (CIDPH, ONU, 30 mars 2007), s'est engagée à promouvoir les droits des personnes handicapées. L'article 12 de cette convention a conduit le législateur à développer l'autonomie de la personne protégée. La loi du 12 mars 2019 a levé l'interdiction du droit de vote des majeurs en tutelle et a, notamment, supprimé les autorisations, principalement judiciaires, de mariage et de divorce. Faut-il aller plus loin dans le changement de paradigme qui modifie le sens et les modalités de la protection de la personne ?

Par ailleurs, depuis l'institution de l'habilitation familiale, une cinquième mesure de protection juridique coexiste avec la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle et le mandat de protection future. Dans le détail des textes, le juge, auquel la loi impose d'individualiser la mesure, dispose de trente modalités possibles. L'ensemble de la protection juridique des majeurs est devenu trop complexe et, sur bien des points, illisible. La législation n'est pas à la hauteur des enjeux soulevés par le vieillissement de la population. Le succès d'une nouvelle réforme est subordonné à l'énoncé de principes directeurs, et de dispositions suffisamment précises et éclairantes pour permettre aux praticiens de faire face à la masse de travail quotidien.

La journée du 4 avril 2025 s'inscrit dans un cycle de conférences qui auront lieu à Caen et à Bordeaux en 2025 et 2026 et dont l'objectif est de rédiger une offre de loi.

Programme

9h00 : *Ouvertures*

M. [Thibault Douville](#), Professeur à l'université de Caen Normandie, Codirecteur de l'Institut Caennais de la Recherche juridique

M. [Gilles Raoul-Cormeil](#), Professeur à l'université de Caen Normandie

I. Première table ronde - Les facteurs, l'ampleur et le mode législatif de la réforme

Matinée présidée par M. Gaël Abline, Magistrat au Tribunal judiciaire de Caen (sous réserve)

9h10 : *L'influence des conventions internationales ratifiées par la France*

Convention de La Haye du 13 janvier 2000 et Convention internationale du droit des personnes handicapées du 30 mars 2007

Mme [Armelle Gosselin-Gorand](#), Professeure à l'université Caen Normandie

9h30 : *La (les) fin(s) de la tutelle ? La fin des incapacités ?*

Mme [Laurence Gatti](#), Maître de conférences à l'université de Poitiers

9h50 : *La protection juridique des majeurs peut-elle être réformée par ordonnance ?*
Mme [Ingrid Maria](#), Professeure à l'université de Grenoble Alpes

10h10 : *Débat avec l'assistance*

10h30 : *Pause*

II. Deuxième table ronde - Les questions transversales

11h00 : *L'évaluation de l'altération des facultés personnelles, le choix de la mesure et leur durée*

Mme [Muriel Rebourg](#), Professeure à l'université de Brest
Mme Sandie Fauck-Brunet, Gériatre, Médecin inscrit sur la liste du Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Lisieux

11h30 : *La procédure devant le juge des tutelles des majeurs*

Mme Cécile Le Gac, Magistrate, Coordonnatrice des formations des Juges des contentieux de la protection et du contentieux civil

11h50 : *La publicité des mesures de protection et les nouveaux registres*

M. [Jean-Marie Plazy](#), Professeur à l'université de Bordeaux, Magistrat à titre temporaire exerçant la fonction de juge des tutelles des majeurs

12h10 : *Débat avec l'assistance*

12h30 : *Pause méridienne*

III. Troisième table ronde - La protection de la personne

Après-midi présidée par Maître Jean Beauchamp, Avocat au Barreau de Montréal

14h00 : *Les actes strictement personnels : faut-il étendre leur domaine ? faut-il les ouvrir à l'assistance du protecteur ?*

Mme [Laurence Mauger-Vielpeau](#), Professeure à l'université de Caen Normandie

14h20 : *Le rôle du protecteur juridique dans le parcours de soins psychiatriques sans consentement*

M. [Gilles Raoul-Cormeil](#), Professeur à l'université de Caen Normandie

14h40 : *Le rôle du protecteur juridique dans la sauvegarde des droits sociaux et familiaux*

Mme [Sylvie Moisdon-Chataigner](#), Professeure à l'université de Rennes

15h00 : *Débat avec l'assistance*

15h20 : *Pause*

IV. Quatrième table ronde - la protection du patrimoine

15h30 : *Faut-il réécrire l'article 426 du Code civil sur la protection du logement de la personne protégée ?*

Mme [Nathalie Peterka](#), Professeure à l'université Paris Est Créteil (sous réserve)

16h00 : *Faut-il réécrire le décret du 22 décembre 2008 sur la définition et la classification des actes d'administration et de disposition ?*

M. Jean-Jacques Lemouland, Professeur des universités (sous réserve)

16h20 : *La mise en place du contrôle externe des comptes-rendus de gestion*

Gaël Abline, Magistrat, Juge des Contentieux de la Protection au Tribunal Judiciaire de Caen (sous réserve)

16h40 : *Débat avec l'assistance*

16h50 : *Conférence de clôture : Le Curateur public a 80 ans ! Quel héritage dans la protection juridique du Québec ? Quelle transposition pour le droit français à venir ?*

Maître François Dupin, Avocat honoraire, Ex Procureur du Curateur public du Québec

Table ronde permanente : Intervenants professionnels de la protection juridique des majeurs
Mme Valérie Bonne, Coordinatrice du Pôle Protection - Droits des Personnes à l'UNAF, Paris

M. Pierre Bouttier, Chercheur en sciences sociales, ancien président de l'ANDP (Ass. Nat. Des Professionnels MJPM)

Mme Claire Hérim-Gillier, Directrice des Services Sociaux, UDAF du Calvados

Mme Aline Omez, Juriste, UDAF de l'Indre

Mme Valérie Roisin, Auxiliaire de Justice, MJPMI

17h30 : *Clôture*

Inscription (avant le 28 mars 2025)

Formation continue : Bulletin à compléter et à renvoyer sur : droit.recherche@unicaen.fr

Avocat du Barreau de Caen : Bulletin spécifique à compléter et à renvoyer sur droit.recherche@unicaen.fr ainsi qu'au secrétaire de l'Ordre de Avocats

Auditeur libre : Gratuité, sans délivrance d'attestation de présence

PRIX : **140€** par personne en formation continue

ORGANISATEUR : **Institut caennais de recherche juridique**

droit.recherche@unicaen.fr

LIEU : Caen, campus 1, Bât. N, Amphithéâtre Augustin Fresnel

Esplanade de la paix

Caen, 14032 France